tipee | BIEN CONSTRUIRE POUR MIEUX VIVRE

Affaire suivie par : Véronique RENAUDIE
Tél. 05 17 81 07 77
Courriel : contact@plateforme-tipee.com

Lagord, le 26 novembre 2026

Objet : Consultation - Audit technique et financier du Programme CEE BUNGALOW 2

Bonjour,

Dans le cadre de la campagne d'audit 2026 menée par la DGEC et conformément à l'article 6 de la convention du programme **CEE BUNGALOW 2 (PRO-INNO-82)** porté par **Tipee**, nous lançons une consultation pour la réalisation de **l'audit technique et financier du programme.**

Cet audit vise à :

- Vérifier la régularité et le bon fonctionnement du programme sur les volets financier et technique ;
- Évaluer sa prise en main par les acteurs et sa capacité à atteindre les objectifs fixés ;
- Identifier d'éventuels écarts afin de proposer les actions correctives nécessaires ;
- Qualifier les différents risques de fraude et les moyens mis en place pour les prévenir.

Organisation de la mission :

- Une réunion de lancement (avec le porteur, la DGEC, la Direction technique du Ministère et l'auditeur, sans les financeurs) ;
- La possibilité d'organiser une ou deux réunions intermédiaires ;
- Une réunion de restitution, selon les mêmes modalités que la réunion de lancement, afin de présenter les constats et recommandations.

À réception du rapport final, le cabinet d'audit présentera ses constats et recommandations en ouverture du COPIL suivant.

Conformément à l'article 6 de la convention du programme, **l'auditeur disposera de deux mois à compter de sa sélection pour remettre son rapport**, sous format numérique, destiné à l'ensemble des membres du programme.

Documents joints :

- L'acte d'engagement (AE) à compléter et signer ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et Techniques (CCAPT);
- Le modèle de devis à compléter en annexe 1 du CCAPT.

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature par mail **avant le 10 décembre à 12h00** à l'adresse suivante : contact@plateforme-tipee.com

Le dossier de candidature devra comprendre en plus de ce qui est inscrit dans le CCAPT article 4 :

- Un extrait Kbis de moins de trois mois ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de conflit d'intérêts avec le programme ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de lien capitalistique, direct ou indirect, avec SAS Tipee, porteur du programme ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Une présentation du cabinet et de l'équipe mobilisée ;
- Les principales références sur des missions similaires ;
- L'acte d'engagement complété et signé ;
- Le CCAPT et son annexe complétée et signée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.